



Quand on empêche les jeunes de s'installer en agriculture

Communiqué conjoint du MRJC national et du MRJC Maine-et-Loire

27 novembre 2024

Un projet d'installation préparé et organisé, tué dans l'œuf

C'est une histoire qui pourtant commençait bien : quatre jeunes du Maine-et-Loire, dont trois fraîchement passés par le MRJC, construisent ensemble **un projet d'installation en agriculture biologique** (un élevage de 60 vaches limousines, de la production céréalière en partie utilisée pour la fabrication de pain, et du maraîchage avec des légumes vendus en direct). La **ferme du hameau des Joncs, à Denée**, est à reprendre, et comme deux d'entre eux habitent déjà à Denée et que les autres vivent à moins de 10km, l'équipe dépose un dossier de candidature auprès de la SAFER 49 (Société d'aménagement foncier).

La ferme comporte 170 hectares, mais aussi plus de 4000m² de bâtiments. La reprise se chiffre donc à **700.000€, hors frais de vente**. Pour s'installer sans s'endetter trop lourdement, Maëlys, Simon, Clémence et Marius lancent très vite un appel à promesses de parts pour constitution d'une SCI. Et ce sont 270 personnes, d'horizons divers qui répondent, ainsi que le Conservatoire des Espaces Naturels. De leur côté, ils obtiennent l'accord du Crédit Agricole pour financer l'exploitation (matériel et cheptel). Leurs efforts paient : le groupe lève 685 000€ !

Problème : les 170 hectares de la ferme des Joncs n'intéressent pas que ces jeunes qui cherchent à s'installer. Six agriculteurs autour de la ferme se sont regroupés pour racheter une large partie des terres. En suivant ce projet, **plus de 140 ha partent à l'agrandissement et à la restructuration de fermes existantes**, en agriculture conventionnelle.

Les deux dossiers passent en commission SAFER le 10 juillet 2024, et le jury n'arrive pas à les départager : 7 voix pour l'un, 7 voix pour l'autre. Report de décision au mardi 24 septembre où cette fois-ci, **le dossier de Simon, Maëlys, Clémence et Marius est retoqué** au profit de celui des agriculteurs voisins. Le motif avancé est que le projet « n'est pas assez mûr ». Pourtant, la SAFER enjoint ensuite les quatre jeunes à chercher une autre ferme, ce qui rend l'argument précédemment avancé incompréhensible. Même sentence ce matin du mercredi 27 novembre.

Pourquoi est-ce grave ?

La SAFER est tenue de suivre ce qu'on appelle le « schéma régional des exploitations agricoles » (SDREA), qui donne des critères de décisions, censés suivre les enjeux prioritaires en agriculture aujourd'hui : permettre à des jeunes de s'installer, nombreux·ses, à un moment où **un·e paysan·ne sur trois qui cesse son activité n'est pas remplacé·e**. Selon Terre de Liens, **en dix ans, 100 000 fermes et 80 000 emplois agricoles ont disparu**, et la tendance est loin de s'inverser.

La SAFER, le président de la Chambre d'agriculture ou encore la FDSEA ont à plusieurs reprises dénoncé une « instrumentalisation » de ce dossier. Mais **est-ce « instrumentaliser » les choses que de pointer le caractère systémique qui se cache derrière ce cas particulier ?** Les responsables politiques et agricoles tiennent tous un discours promouvant l'installation des jeunes, **mais rien n'est fait pour enrayer l'agrandissement et l'accaparement du foncier**.

Au MRJC, cette histoire nous touche particulièrement car les jeunes concerné·es ont fait leur formation au MRJC, nous les connaissons et nous savons tout le sens qu'ils mettent derrière ce projet. Mais nous connaissons tous et toutes **d'autres situations similaires dans nos différents territoires**, où les terres partent à l'agrandissement, ou sont rachetées par des investisseurs.

Le MRJC sera présent samedi 30 novembre à 10h devant le Palais de Justice à Angers pour protester contre cette décision contre-productive, et nous invitons tout notre réseau local à nous rejoindre. Nous redisons également toute l'importance de **voter aux élections des chambres d'agriculture en janvier prochain**, afin que plus de démocratie soit possible dans les instances de décision agricoles.

Le bureau national du MRJC et le MRJC Maine-et-Loire